

Procès-verbal n° 35 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	19/06/25
À :	10h Dématérialisé
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mrs Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 34 du 10/06

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

reconduction. A noter que pour les saisons futures, le Comité de Direction restera souverain pour définir les critères de participation en fonction de l'évolution de cette compétition.

1. **Le règlement de ce championnat U14 Territoire est en annexe 25 des RG du District.**

Voir PV N°4 du Comité de direction du 07.11.24

Championnat U12

- **U12 Développement**

Equipes engagées voir PV N°33 du 21.05.25, les clubs doivent apposer leur accord ou refus via FOOTCLUBS



- **Pour les catégories U12 Loisir ou Développement :**

Ces compétitions sont ouvertes à tous les clubs

Merci de vous engager en fonction de votre niveau vi FOOTCLUBS

Championnat U12/U13

La commission foot animation félicite le club de Nîmes OI (joueurs et éducateurs) pour sa performance à la Finale PITCH (champion de France / 1er) en U13.

Les clubs refusant l'accession doivent également en faire part à la commission par mail au secrétariat du District.

Classement D2 Poule C Modifié

1	VAUVERT	27	8	1	0	17	44	C 4,88	
2	PISSEVIN	22	5	4	0	14	36	4	D1
3	LE GRAU DU ROI	19	4	5	0	13	32	3,55	
4	FOURQUES	12	7	2	0	16	28	3,11	
5	ST GILLES AEC	15	5	3	1	13	28	3,11	
6	AIMARGUES	14	4	5	0	13	27	3	D2
7	CALVISSON	6	5	4	0	14	20	2,22	D3
8	CAISSARGUES	6	3	6	0	12	18	2	D3
9	TER DE CAM	26	3	3	3	8	14	1,66	°°
10	BEAUVOISIN	3	1	8	0	10	13	1,44	°°

Erratum : Suite mail Calvisson modification du classement D2 Poule C (+ 1 Pt Défi)

Classement validé par la commission



Classement D1 Poule A Modifié

1	NIMES OL	25	8	1	0	17	42	A 4,66
2	ST PRIVAT	16	6	3	0	15	31	3,44 D1
3	ALES OL	19	4	4	1	12	31	3,44
4	ANDUZE	14	6	3	0	15	29	3,22
5	VERGEZE	15	4	5	0	13	28	3,11 D2
6	S LEVANT	15	4	5	0	13	28	3,11 D2
7	MARGUERITTE S	10	3	6	0	12	22	2,44 D2
8	LAUDUN	5	4	5	0	13	18	2 D2
9	TREFLE	3	4	5	0	14	17	1,88 D2
10	ST MARTIN	5	3	6	0	12	17	1,88 D2

Erratum : Suite mail EP Vergeze et Anduze modification du classement D1 Poule A (+ 1 Pt Défi au Club de Vergeze)

Classement validé par la commission

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

